Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20261029-DELIB2026_109-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER et Céline SION, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Aurélie NICOLAS *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT)*, Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Céline SION)* et Antoine WIECKOWSKI *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Pierric LORY

DELIBERATION 109/2026 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CYCLO CLUB PLANCOETIN POUR COURSE 2027

Vincent CHESNAIS, Adjoint au Maire, informe que des bénévoles souhaitent organiser des courses cyclos le 3 juillet 2027 sur la commune.
Ces courses seraient ouvertes aux catégories U7, U9, U15 et Open 3 et l'organisation supervisée par le Cyclo Club Plancoëtin. Afin de les aider financièrement, notamment pour la partie administrative de l'organisation, cette association sollicite la commune pour une subvention à hauteur de 1 000 euros.

Considérant la dynamique autour de ce projet,
Considérant que les associations locales seront associées à ce projet (restauration, sécurité, ...),
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- DECIDE de verser une subvention à hauteur de 1 000 € au Cyclo Club Plancoëtin pour l'organisation de ces courses
- Et autorise Monsieur le Maire, Loïc REVEL, Maire délégué, ou Vincent CHESNAIS, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à cette aide.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)

Mairie - 8 Place Abbé Oléron – Pluduno – 22130 VAL-D'ARGUENON 02.96.84.13.79 contact@valdarguenon.bzh